

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 515

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,  
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« mettre fin à mille ans de jeux taurins dans le sud de la France ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, la proposition de loi vise à interdire toutes les courses de taureaux. Or, dès 1289, les responsables de la ville de Bayonne se plaignent de l'habitude prise par les bayonnais de courir vaches, bœufs et toros dans les rues de la cité pour les conduire jusqu'aux abattoirs. En Camargue, les textes historiques montrent une pratique continue des jeux taurins depuis le Moyen-Âge. On peut, sans se risquer, affirmer que la tauromachie est pratiquée dans le sud de la France depuis au moins un millénaire.

Cet amendement propose donc de renommer le titre de la proposition de loi afin de refléter qu'elle vise à mettre fin à 1 000 années de jeux taurins dans le sud de la France.